



BROCANTE DE LOUBRESSAC
Organisée par l'association **LES QUATRE SAISONS DE LOUBRESSAC**

Numéro de place

BULLETIN DE RESERVATION

Nom.....Prénom.....

Je réserve mètres linéaires à **4 €** le mètre pour une somme de €

Marchandises exposées:.....

Renvoyer le bulletin dûment complété, à l'ordre des Quatre Saisons
sions à l'adresse postale: **Mme Annick Goison 370 Route de Vailles Loubressac 46130 LOUBRESSAC. Tél : 06 07 10 68 18.**
Virement : **IBAN FR76 1120 6000 8606 1637 7100 012 WERO 06-07-10-68-18.**

PROFESSIONNELS

Raison Sociale.....

Adresse.....

Tél

Courriel.....

N° RC ou carte.....

Type de véhicule

Hauteur.....Largeur.....Remorque.....

N° Immatriculation du véhicule.....

Declare avoir pris connaissance du règlement ci-après.

Signature

Lu et approuvé (manuscrit)

OCCASIONNELS *Attestation Préfectorale (arrêté du 15 mai 2009)*

Adresse.....

Tél

Courriel.....

Pièce d'identité.....

N°.....Délivrée le

Type de véhicule.....

Hauteur.....Largeur..... Remorque.....

N° Immatriculation du véhicule.....

Declare sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 manifestations de ce type durant l'année 2025 .Declare avoir pris connaissance du règlement ci-après.

Signature:

Lu et approuvé (manuscrit)

REGLEMENT DE LA BROCANTE DE LOUBRESSAC

Inscriptions

Réservée uniquement aux brocanteurs professionnels et occasionnels. Ne seront admis que les exposants ayant un lien direct avec le thème de la manifestation. L'organisation se réserve le droit de refuser ou de refouler un exposant qui n'aurait pas satisfait à ces critères.

Les inscriptions seront closes 4 jours avant la date de la brocante.

Installation des exposants entre 6 h 30 et 8 h 30. A 8 h 30 tous les véhicules devront être garés sur les parkings prévus à cet effet. Durant la durée d'ouverture au public la circulation sera strictement interdite sur le site de la manifestation, sauf dérogation accordée par l'organisation.

Ouverture au public de 9 h à 19 h.

Emplacements

Les exposants s'engagent à respecter scrupuleusement les places et les métrages qui leur ont été attribués à la réservation. Les dépassements de métrage seront facturés. Tout emplacement réservé et non occupé à 8 h est de facto à la disposition des organisateurs.

Remboursement

Les places réservées et non occupées ne seront pas remboursées. Si entre 6 h 30 et 8 h 30 pour des raisons d'intempéries ou autre, le participant ne souhaite pas s'installer il ne lui sera remboursé que 50% de la somme due. Après le début de la brocante (9h) si une interruption a lieu qu'elle qu'en soit la raison, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Annulations

Les sommes perçues seront intégralement remboursées.

D'un participant : remboursement intégral jusqu'à 8 jours avant la manifestation; si l'annulation est notifiée par un moyen traçable.

Courrier ,courriel, sms

Responsabilités

L'association organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable, des vols, détériorations ou destructions survenues au cours de la manifestation. L'exposant certifie être assuré pour tous dommages sur les biens et les personnes dont il pourrait être tenu pour responsable.

Ces renseignements sont susceptibles d'être enregistrés conformément au règlement de la protection des données RGPD

Acceptez vous : oui non (barrer la mention inutile)